



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conférence mondiale d'UNI Finance « Des syndicats forts aujourd'hui et demain »

Sous la devise « des syndicats forts aujourd'hui et demain », plus de 400 représentants syndicaux de 72 pays ont participé du 22 jusqu'au 24 octobre 2019 à la Conférence mondiale organisée par UNI Finance à Torremolinos, en Espagne.

UNI Finance, le syndicat mondial des travailleurs de la finance et des assurances, représente plus de 3 millions de salariés et 237 syndicats à travers le monde. Il joue un rôle moteur pour soutenir et aider les affiliés à défendre les intérêts des travailleurs, à promouvoir le développement d'emplois stables ainsi que la qualité des services et des postes de travail dans le secteur financier.

Les militants et délégués syndicaux ont discuté de leurs expériences dans un monde du travail qui évolue et les défis auxquels sont confrontés les travailleurs et les syndicats. La numérisation et l'intelligence artificielles sont en train de refonder le monde du travail et la façon de travailler. Le secteur financier a été l'un des premiers à être affecté par ces évolutions. Le télétravail, l'accessibilité 24/24 et 7/7, les nouveaux instruments de communication ou la dématérialisation du travail sont de mises au quotidien dans le secteur. S'y ajoute que de nouveaux produits et services apparaissent (FinTech) et d'autres disparaissent (agences bancaires).

Si d'un côté, les mutations du travail peuvent être un moteur d'innovation et de développement de nouveaux marchés et opportunités économiques, les changements structurels ont quant à eux des implications importantes sur le marché de l'emploi. Le risque de pertes d'emploi pour les travailleurs « déqualifiés » est élevé. Si ces évolutions demandent un très haut degré d'adaptation et d'anticipation de la part des salariés, les employeurs, eux, ont leur part de responsabilité et se doivent de tout mettre en œuvre pour garantir le maintien dans l'emploi des salariés concernés, notamment en leur garantissant un droit individuel à la formation professionnelle.

Pour faire face à tous ces changements dans le monde du travail, la protection des droits des travailleurs doit primer sur toute autre considération. Afin de garantir à tous les travailleurs des emplois de qualité et des bons salaires, le droit à la négociation collective doit être renforcé. Une directive européenne en la matière permettrait aux syndicats de pouvoir améliorer la défense des intérêts des travailleurs en Europe.

Dans le cadre de la discussion concernant la numérisation et les évolutions technologiques, le droit à la déconnexion a également été un sujet important. Le droit des travailleurs à se déconnecter de leur travail, à ne pas recevoir et devoir répondre à des e-mails, des appels téléphoniques ou quelconque autre message de nature professionnel, pendant les heures de repos ou de congé doit être négocié entre partenaires sociaux aux niveaux appropriés. Si les

SECRÉTARIAT EUROPÉEN COMMUN DE L'OGBL ET DU LCGB A.s.b.l.

R.C.S. Luxembourg F.9212.

2-4, rue Pierre Hentges • L-1726 Luxembourg • Téléphone: 29 68 94-1
Téléfax: 40 63 61 • E-mail: info@secec.lu • www.secec.lu



progrès technologiques peuvent présenter des avantages, ils risquent aussi d'éroder les barrières entre vie privée et vie professionnelle.

Pour s'attaquer activement à ce problème, UNI a lancé une campagne mondiale pour aider les travailleurs et travailleuses à revendiquer leur droit à la déconnexion. Un guide a été publié à cet effet pour présenter les bonnes pratiques en la matière. Certaines de ces bonnes pratiques au niveau national ont été présentées et discutées lors de la conférence, dont notamment des exemples provenant du Danemark, d'Irlande et d'Italie.

La conférence s'est aussi concentrée sur le thème de l'utilisation des accords mondiaux comme base pour renforcer les syndicats, le dialogue social et le pouvoir des travailleurs. « Grâce à des accords mondiaux, nous sommes en mesure de mieux protéger les travailleurs dans le monde entier », a notamment déclaré Rita Berlofa, présidente mondiale réélue d'UNI Finance. « Nous avons réalisé beaucoup de choses au cours des quatre dernières années, mais il reste encore beaucoup de travail à faire. Nous devons veiller à ce que nos accords mondiaux soient appliqués non seulement dans notre pays d'origine, mais partout ailleurs. » Un tel accord, conclu entre UNI Finance et une multinationale du secteur financier, s'applique à l'ensemble des entités du groupe et s'inscrit dans la politique d'entreprise. Il confirme les engagements de la société concernant le respect des droits des travailleurs dans le cadre de son code de conduite.

En ce qui concerne le Luxembourg, il convient de souligner en particulier que la BNP Paribas et UNI ont signé en 2018 un accord mondial qui garantit aux 200 000 salariés de la banque, répartis dans 73 pays, un congé parental payé, une assurance-maladie et une assurance-vie, la possibilité d'adhérer sans crainte à un syndicat, des mesures rigoureuses contre le harcèlement et encore d'autres droits essentiels.

De même, les accords mondiaux n'ont pas seulement un impact positif pour les employés, mais aussi pour la croissance de l'entreprise, car l'image sociale de l'entreprise est considérablement améliorée grâce à la signature d'un tel accord.

Le Luxembourg a été représenté à cette conférence mondiale par Véronique Eischen, membre du bureau exécutif de l'OGBL, Serge Schimoff, vice-président de l'OGBL et président de la délégation du personnel de la Banque Internationale à Luxembourg, Denise Steinhäuser, vice-présidente de la délégation du personnel de la BGL BNP Paribas, Gabriel di Letizia, vice-président du LCGB et président de la délégation du personnel de la BGL BNP Paribas et Dominique Mendes, déléguée permanent auprès de CACEIS Luxembourg et membre du Comité d'Entreprise Européen du Crédit Agricole.